



DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ
Tél – Fax : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr
Site : www.saintmarcelleclaire.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 16 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcel l'Eclairé, dûment convoqué le trente Septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

MEMBRES PRESENTS : M. H. DIGAS, M. DURDILLY, M. S. GRACIA, Mme S. JACQUET, M T. CANAL
M. C. BEL, M. J.C. FRERY, Mme E. COILLARD, Mme I. ROCCATI-BOSCH
et M T. ROCHE

MEMBRES EXCUSES : Mme C. CABOUX, Mme C. ARSAC, M. G. GIRAUD et Mme M. DYBOWSKI

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. J.C. FRERY

Madame C. CABOUX a donné pouvoir à Madame Stéphanie JACQUET
Madame C. ARSAC a donné pouvoir à Madame E. COILLARD

M. le Maire interroge ses conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de 28 Août dernier.

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
N°25/2025	DELIBERATION MANDAT SPECIAL - CONGRES DES MAIRES	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Jean-Christophe FRERY

